



COVID-19

# Plan d'Organisation Spécial Covid de la piscine Odonates

juin 2020

Ce guide est reproduit sur la base du protocole sanitaire relatif à la réouverture des bassins au public  
– Agence Régionale de Santé Grand Est – DT67

## Préambule

Aucune étude concernant la survie du SARS-CoV-2 dans l'eau de piscine n'est disponible à l'heure actuelle.

Pour autant, l'eau des piscines ne semble pas un lieu propice pour la survie et le développement des virus.

Les virus de la famille des coronavirus sont trop fragiles et survivent trop peu longtemps dans le milieu extérieur pour se transmettre dans les piscines.

L'eau des piscines publiques est filtrée, désinfectée et désinfectante. Les traitements de l'eau, lorsqu'ils sont bien maîtrisés, permettent de répondre aux normes physiques, chimiques et microbiologiques fixées par la réglementation sanitaire et sont capables d'éliminer les micro-organismes - dont les virus – sans irriter la peau, les yeux et les muqueuses.

Ce protocole tient compte de l'évaluation de la chaîne des risques justifiant une FMI spécifique, un temps de présence limité, un parcours aménagé de l'entrée à la sortie de l'établissement et de protocoles sanitaires renforcés.

Les préalables :

- Avis de l'ARS et de la DDJCSC
- Analyses d'eau et légionnelles
- Affichage du protocole d'entretien et de nettoyage

# DISPOSITIONS GENERALES

## 1. Recommandations générales

- Accès interdit aux personnes présentant des signes respiratoires et digestifs.
- Etablissement ouvert aux seuls baigneurs et aux accompagnateurs et de personnes handicapées.
- L'accès à la pelouse n'est pas autorisé.
- Etablissement ouvert par séquences de 1h30, sur réservation préalable par téléphone
- Mise en place d'un sens de circulation obligatoire. Arrêts et pauses sur les plages limités.
- Respect obligatoire des règles d'hygiène et de distanciation physique de 2m imposées dans l'établissement.
- Mise à jour du cahier sanitaire concernant les mesures prises

3

## 2. Gestion des activités

- La pratique des jeux collectifs et sports de contact (water-polo, hockey subaquatique, jeux de ballon en général) est interdite.

## 3. Mesures d'hygiène

- Application du protocole spécifique de nettoyage et désinfection des locaux et équipements (annexe 1).
- Nettoyage désinfectant des vestiaires au moins une fois par jour
- Hygiène des mains facilitée : points d'eau, mise à disposition de savon, essuie-mains à usage unique et de gel hydroalcoolique
- Seul le matériel indispensable (aide à la flottaison) pourra être prêté ; le matériel de prêt sera désinfecté au moment de sa restitution. A l'exception du bonnet de bain et des lunettes de natation, aucun matériel ne pourra être apporté par l'utilisateur
- Accès aux casiers non autorisés
- Sèche-cheveux condamnés
- Distributeurs condamnés
- Autant que possible, maintien des portes d'entrée ouvertes
- Installation de poubelles pour le dépôt des masques, en particulier à la sortie des vestiaires et cabines de change.

### Mesures d'hygiène à l'attention du personnel de l'établissement

- En application du Plan de Reprise de l'Activité de la Communauté de Communes du Pays Rhénan (annexe) :
  - Mise à disposition du personnel et utilisation des solutions hydroalcooliques à l'entrée de l'établissement et aux postes de travail éloignés d'un lavabo
  - Port du masque ou de la visière obligatoire
  - Formation à l'usage des équipements de protection
  - Echelonnement de l'arrivée et du départ des agents : 1 seul agent par vestiaire
  - Echelonnement des temps de pause méridienne – accès à la kitchenette limité
  - Respect des gestes barrière :

- Distanciation sociale
  - Se laver régulièrement les mains à l'eau et au savon et les sécher avec des serviettes en papier
  - Eternuer dans le coude
  - Utiliser des mouchoirs à usage unique
  - Ne pas serrer de mains ou faire la bise
- Signaler tout symptôme se rapportant à la maladie (perte du goût ou de l'odorat, toux, maux de tête, fièvre ou diarrhée). Si un agent présente un symptôme, il sera renvoyé chez lui et prendra contact avec son médecin traitant. Si les symptômes sont graves, le 15 sera appelé et l'agent isolé.
  - Une protection transparente permettra de protéger le personnel de caisse
  - Le paiement sans contact sera privilégié
  - Limiter le partage des outils communs (téléphone, clavier, souris...), les désinfecter régulièrement, tout comme le TPE
  - Lors de travaux d'entretien : port de gants et chaussures obligatoires
  - Rédaction et appropriation d'une procédure d'intervention de premiers secours spécifique (annexe 2)
  - Mise à disposition de matériel pour les interventions de sauvetage/secourisme adapté

#### Mesures à l'attention des baigneurs

- A l'entrée dans l'établissement, avant l'accueil en caisse : retrait des gants de protection éventuels et lavage des mains avec une solution hydroalcoolique. Le port du masque est obligatoire – pour les plus de 11 ans - jusqu'à la douche
- Avant la douche : retrait du masque (à jeter ou à ranger)
- Avant l'entrée dans les bassins : douche savonnée obligatoire
- Le port du bonnet de bain est obligatoire
- A l'exception du bonnet de bain et des lunettes de protection, l'apport de matériel extérieur (flotteurs, brassards, bouées, frites, palmes, etc.) est interdit.
- La sortie de l'établissement après le bain sera immédiate

#### 4. Gestion du public et règles de distanciation

- La FMI est fixée à 165 personnes, en fonction de la surface du grand bassin (dans la limite de 2 baigneurs pour 3 m<sup>2</sup> de plan d'eau). La première semaine, une phase test sera réalisée en limitant la FMI à 20 personnes.
- L'accès à la piscine se fera uniquement sur inscription préalable par téléphone ou par mail et selon des créneaux horaires précis (accès refusé si plus de 15' de retard par rapport à l'heure réservée)

- A tester pendant 15 jours et à ajuster en fonction de la fréquentation

		lun	mar	mer	jeu	ven	sam	dim
	8.00-9.00							8.00-9.00
gd public	9.00-10.00							9.00-10.30
	10.00-11.30							10.30-11.00
nettoyage	11.30-12.00							11.00-12.30
	12.00-13.00							12.30-13.00
pause	13.00-14.30							
	14.30-15.00							
	15.00-16.30							
	16.30-17.00							
	17.00-18.30							
	18.30-19.00							
	19.00-20.30							
	20.30-21.00							

Eventuellement quelques créneaux activités, limités à 9 usagers

- La vérification des réservations se fera avant l'accès au hall d'accueil par un MNS
- Dans le hall d'accueil, la zone de déchaussage, les vestiaires, respect de la distanciation entre usagers matérialisée par le marquage. Accès à ces zones régulé par un agent
- Un sens de circulation sera matérialisé (annexe 3)

Le hall d'accueil

- Respect de la distanciation matérialisée par le marquage
- Suppression des assises et condamnation des distributeurs

Les vestiaires et sanitaires

- Port du maillot sur soi encouragé
- Condamnation des casiers : affaires à emmener au bord du bassin (sac fourni en caisse)
- Douche savonnée obligatoire
- Sèche-cheveux condamnés

Les bassins et les plages

- Uniquement natation dans les lignes d'eau (2 niveaux)
- Accès au petit bassin à l'appréciation des maitres-nageurs
- A l'exception du bonnet et des lunettes, aucun matériel extérieur autorisé
- L'accès aux pelouses extérieures et aux aires de jeux aquatiques ne sont pas autorisés

### 5. Aération/ventilation des locaux

- Limitation du recyclage d'air et augmentation de l'apport d'air neuf, selon les besoins.
- Aération des locaux plusieurs fois par jour (ouverture des fenêtres, baies vitrées, volets oscillants), pour les locaux ne le permettant pas de manière optimale (salle de pause), en limiter l'accès

Le plan de nettoyage et désinfection correspond au protocole habituellement mis en œuvre dans l'établissement, renforcé pour les zones sensibles fréquemment touchées par les baigneurs et le personnel et complété de mesures de prévention supplémentaires. Les lignes directrices sont les suivantes.

- L'entretien des sols de l'ensemble des locaux, des plages de bassin, des murs est réalisé au moins une fois par jour suivant le protocole habituellement utilisé dans l'établissement, respectant la chronologie suivante : nettoyage (détergence) puis rinçage à l'eau puis désinfection et enfin séchage à l'air libre.
- Commencer le nettoyage des locaux par les zones plus propres vers les zones plus sales.
- Aérer les locaux pendant et après les opérations de nettoyage.
- Ne pas utiliser d'aspirateurs à poussières sauf s'ils sont munis d'un filtre à très haute efficacité pour les particules aériennes (HEPA) ou de type « rotowash ».
- Réaliser une désinfection renforcée (après chaque séquence d'ouverture au public) pour les zones fréquemment touchées : poignées et loquets de porte ; interrupteurs ; robinets d'eau des WC, douches et lavabos ; casiers ; banquettes des zones de déchaussage, des vestiaires et cabines de change.

Pour la protection des personnels réalisant le nettoyage avec désinfection des locaux :

- porter un masque grand public et des gants imperméables ;
- réaliser un lavage des mains et des avant-bras avec de l'eau et du savon avant d'enfiler les gants et lorsqu'ils sont retirés ;

Après le nettoyage :

- laver soigneusement les gants qui sont lavables avec de l'eau et du détergent puis les sécher ou alors les jeter et de les remplacer par une nouvelle paire au besoin ;
- retirer les vêtements de protection et le masque grand public et de les laver une fois les opérations de nettoyage et de désinfection complétées.

Produits à utiliser : le nettoyage et la désinfection peuvent être réalisées avec un produit combiné, conforme à la norme virucide EN 14476 ;

- suivre les instructions du fabricant relatives à l'utilisation des produits (concentration, temps de contact) ;
- en l'absence de désinfectant virucide conforme à la norme EN 14476, une solution désinfectante à base d'eau de Javel diluée peut être utilisée avec le dosage suivant :

en cas d'utilisation d'eau de javel (hypochlorite de sodium) :

- 250 mL d'eau de Javel à 9,6 % dans 750 mL d'eau froide (pour obtenir un mélange à 2,6 %) + 4 litres d'eau froide ;
- 250 mL d'eau de Javel à 4,8 % dans 750 mL d'eau froide (pour obtenir un mélange à 1,3 %) + 1,5 litre d'eau froide,

En cas de sauvetage :

- Dans l'eau, l'intervention du sauveteur sera à privilégier pour les cas de suspicion de noyade avérés, pour les autres, il sera privilégié les moyens techniques comme les perches et les bouées tube de sauvetage. Ces éléments permettent de conserver une distance de plus d'un mètre avec la victime.
- Dans tous les cas, la vigilance se portera sur la sortie de la victime de l'eau. Dans ce cadre, s'il y a une intervention d'une tierce personne, elle pourra être équipée des EPI adaptés (masque chirurgical, gants, visière) pour faire l'examen des fonctions vitales. Il sera conseillé au sauveteur primo-intervenant de se protéger dès sa sortie de l'eau à l'aide des EPI ci-dessus.

Lors des procédures de réanimation ou de soins, les règles du POSS s'appliqueront, avec port des EPI.

La victime sera équipée d'une visière et d'un masque par-dessus le dispositif d'administration d'oxygène pendant les soins autres que la réanimation cardio pulmonaire

En toutes situations, il est recommandé, de :

- S'équiper des EPI adaptés
- Respecter le principe d'engagement minimal de personnel
- Mettre en œuvre les règles de distanciation physique concernant l'entourage de la victime
- Demander à la victime de mettre un masque ou lui en mettre un

### **Recommandations générales (note de la Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises du 5 juin 2020)**

#### **PROTECTION**

Le sauveteur doit appliquer des mesures pour se protéger et protéger l'entourage :

- S'il faut s'approcher de la victime, se protéger dans la mesure du possible avec un masque
- Demander à la victime de s'isoler dans une pièce séparée et de porter un masque. Si ce dernier gêne la ventilation, il doit être retiré
- Demander aux proches et aux témoins de respecter les mesures barrières et de distanciation
- Ne pas se toucher les yeux, le nez, la bouche et le visage
- En fin d'intervention, se laver les mains avec de l'eau et du savon et les sécher avec un essuie-main. A défaut utiliser une solution hydro alcoolique
- Après avoir été en contact avec une personne qui présente ou qui est suspecte de covid-19, contacter la plateforme d'appel d'urgence, son médecin traitant ou les secours (15, 18, 112 ou 114) pour se renseigner sur la conduite à tenir pour soi-même. Suivre leurs consignes.

#### **ARRET CARDIAQUE**

Dans un contexte épidémique, une adaptation des gestes consiste à réduire les risques d'exposition au virus :

- Se protéger avec un masque
- Après avoir allongé la victime sur le dos, ne pas procéder à la bascule de la tête en arrière pour libérer les voies aériennes, Ne pas tenter de lui ouvrir la bouche
- Ne pas se pencher au-dessus de la face de la victime, ne pas se mettre son oreille et sa joue au-dessus de la bouche et du nez de la victime
- Apprécier la respiration de la victime en regardant si son ventre et sa poitrine se soulèvent. La reconnaissance de l'arrêt cardiaque se limite à l'absence de réponse et de respiration normale, ne pas s'approcher de la bouche de la victime
- En l'absence de respiration normale ou en cas de doute, utiliser le DAE
- Mettre en œuvre le DAE au plus vite (se tenir au pied de la victime lors de l'administration du choc)
- Si possible, placer un tissu, une serviette ou un masque sur la bouche et le nez de la victime avant de procéder aux compressions thoraciques et à la défibrillation. Cela réduit le risque de propagation du virus par voie aérienne pendant les compressions
- Ne pas faire de bouche à bouche. Toutefois, deux situations sont laissées à l'appréciation du sauveteur :
  - Le sauveteur voit sous le même toit que la victime
  - La victime est un enfant
- Poursuivre la réanimation entreprise jusqu'au relais par les services de secours.

## **MALAISE**

- Rechercher les facteurs de risque de gravité et transmettre lors de l'alerte :
  - Etre âgé de plus de 60 ans
  - Avoir une maladie cardiaque ou pulmonaire, un diabète ou une insuffisance immunodéficience
  - Présenter une obésité
  - Suivre un traitement contre la tension, un cancer ou une maladie diminuant l'immunité (maladie chronique, SIDA), être en dialyse pour insuffisance rénale
  - Etre enceinte
- Demander un avis médical :
  - Si la victime présente de la toux, une sensation de fièvre, des frissons et aucun signe de gravité, contacter son médecin traitant ou le médecin de garde
  - Si la victime présente un essoufflement au repos ou à l'effort, des difficultés respiratoires ou tout autre signe faisant évoquer une urgence vitale, appeler le SAMU ou tout autre service de secours

## **PERTE DE CONNAISSANCE**

- Après avoir allongé la victime sur le dos, ne pas procéder à la bascule de la tête en arrière pour libérer les voies aériennes, Ne pas tenter de lui ouvrir la bouche
- Ne pas se pencher au-dessus de la face de la victime, ne pas se mettre son oreille et sa joue au-dessus de la bouche et du nez de la victime
- Apprécier la respiration de la victime en regardant si son ventre et sa poitrine se soulèvent, sans s'approcher de la bouche de la victime

Si la victime ne répond pas et présente une respiration normale :

- Faire alerter, ou alerter les secours, respecter les consignes

- La laisser allongée sur le dos, ne pas mettre la victime en PLS
- Surveiller en permanence la respiration de la victime en regardant son ventre et sa poitrine

### PLAIE, BRULURE, TRAUMATISME ET CONTEXTE INFECTIEUX

- Dès qu'il en a connaissance, le sauveteur s'attache à mettre en application des mesures de protection générale et de distanciation pour limiter la transmission de la maladie
- Chercher la coopération de la victime et l'inciter à pratiquer les gestes de secours elle-même. Si elle ne le peut pas, réaliser les gestes des secours en se protégeant avec des gants
- Surveiller la victime à distance dans l'attente d'un relais ou d'un conseil médical

#### *Annexe 3 : sens de circulation (marche en avant)*

